

PROCES - VERBAL 2/2017

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 26 AVRIL 2017 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 15 mars 2017	3
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau et de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de M. Pyrame Jaquet (Soc.) en remplacement de M. Gérard Mieli démissionnaire	6
2.2. Election d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire	7
2.3. Election d'un délégué au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est-Lausannois en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire	7
2.4. Election d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Mme Géraldine Padez (AdC), démissionnaire	7
2.5. Préavis 04-2017 Parc Guillemin - Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et Promenades Crédit demandé CHF 1'258'000.00	8
2.6 Préavis 05-2017 Révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC)	9

2.7 Préavis 06-2017 Centre sportif de Rochettaz - Mise en conformité et homologation du terrain de football - Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique – Installation d'un éclairage. Crédit demandé CHF 3'420'000.00	19
2.8 Préavis 07-2017 Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée. Crédit demandé CHF 980'000.00	20
2.9. Préavis 08-2017 Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula - Crédit demandé CHF 200'000.00	22
2.10. Préavis 09-2017 Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth. Crédit demandé CHF 713'500.00	23
2.11. Propositions individuelles	24
2.11.1. Postulat « Fitness urbain pour Pully » déposé par les Conseillers Robin Carnello, Mathias Fernandez et Antoine Hürlimann	24
2.11.2. Postulat déposé par la Conseillère Muriel Thalman « Pour une politique publique qui bénéficie à toutes et à tous : l'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes (Gender budgeting) »	25
2.12. Divers	28
2.12.1. Affiches électorales M. Yassin NOUR	28
2.12.2. Trottoir au chemin des Oisillons 2 (voir aussi sous 2.12.3, page 32) Mme Lena LIO	29
2.12.3. Association de Pully-Nord – conférence sécurité informatique Mme Lena LIO	29
2.12.4. Passage piétons de Pierraz-Portay M. Dimitri SIMOS	30

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 86 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente informe que nous pouvons délibérer valablement et déclare la séance ouverte.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Suzanne Berger, Carole di Natale, Eva Reith, Beatrix Sobgoui et Pauline Tafelmacher ainsi que Messieurs Samy Amara, David Gohl, Ernest Moser, Olivier Ostertag et Jean-Marc Sottas. MM. les Députés Guy-Philippe Bolay et Jacques Haldy se sont également excusés.

La Présidente :

Je salue la présence du Député Marc Oran, du public, au fonds de la salle et des représentants de la presse : Mme Nina Brissot, du Régional et Mme Marie Nicolier de 24Heures. Je les remercie de l'intérêt porté à nos délibérations et je remercie les huissiers et le technicien pour leur fidèle et précieuse collaboration. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

Procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

La Présidente :

Le procès-verbal vous a été transmis par courrier électronique dans le délai réglementaire. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ? Cela ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office, conformément à l'art. 62 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

• **Démissions au sein du Conseil communal**

J'ai à nouveau des démissions à vous annoncer :

Tout d'abord la démission de **M. Gérard Mieli** qui, en date du 27 mars, m'a adressé la lettre suivante : « Madame la Présidente, c'est avec regret que je me dois de démissionner de ma fonction de Conseiller communal auprès de notre Conseil. Je vais en effet quitter la commune de Pully de façon permanente et cela dès le 1er avril 2017. Il m'est donc légalement impossible de me maintenir à cette fonction. J'ai siégé auprès de notre Conseil durant près de quinze ans et c'est évidemment avec beaucoup de mélancolie que je le quitte. J'ai, durant cette période, eu grand plaisir à partager avec les membres de l'Exécutif et du Législatif (certains sont devenus mes amis) les décisions qui ont fait évoluer la vie de citoyens de Pully. Je quitte donc ce Conseil sachant que les femmes et les hommes qui le composent continueront à oeuvrer pour que la qualité de vie des habitants de Pully reste une des plus enviées. Je vous présente, Madame, la Présidente, mes meilleures salutations ».

Je pense que le Conseil communal peut remercier chaleureusement M. Mieli pour son important engagement au service de la Commune. C'est un acteur dévoué qui a compté et qui a marqué les travaux et les débats de notre assemblée pendant plus de trois législatures. Il a notamment présidé la commission d'urbanisme au cours des deux dernières législatures. Il a aussi présidé ou participé à de nombreuses commissions ad hoc et déposé plusieurs motions auxquelles nous devons, pour ne citer que les plus récentes, l'installation de points d'accès Wifi publics à Pully ou la mise en place d'un mur de grimpe. Depuis juin dernier, M. Mieli était membre de la Commission de gestion et exerçait aussi la fonction de délégué au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Police Est Lausannois dont il assumait le secrétariat. Au nom du Conseil communal, j'adresse à M. Mieli nos plus vifs remerciements pour son fidèle engagement et nos meilleurs vœux pour la suite de son parcours.

Afin d'assurer le remplacement du conseiller Gérard Mieli démissionnaire, je vous proposerai toute à l'heure quelques adjonctions à l'ordre du jour.

Ensuite, le 22 avril 2017, la conseillère **Géraldine Padez** (AdC) m'a adressé un courrier dans lequel elle annonçait sa démission, avec effet immédiat, du Conseil intercommunal des taxis, car pour des raisons d'agenda et d'horaires, il ne lui est maintenant plus possible de se rendre aux séances dudit Conseil. Mme Padez était déléguée suppléante du Conseil intercommunal des taxis. Nous procéderons donc également toute à l'heure à une élection pour repourvoir ce poste.

- **Dépouillement des élections cantonales du dimanche 30 avril 2017**

Je lance un appel car nous aurions encore besoin de renforts pour assurer ce dépouillement, notamment le matin, soit huit conseillères ou conseillers communaux à partir de 8h00. Celles et ceux qui sont prêts à se lever tôt dimanche pour venir renforcer l'équipe du matin sont priés de s'annoncer à l'issue de la présente séance, auprès du secrétaire communal, Bernard Montavon. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration. Je vous rappelle que nous avons besoin de beaucoup de monde dimanche et nous comptons sur votre présence, pour la plupart à partir de midi. Ce dépouillement requiert beaucoup de main-d'œuvre et nous comptons vraiment sur vous pour que vous soyez là dimanche pour ce dépouillement.

Le secrétaire me signale aussi que les personnes qui se sont déjà annoncées pour l'après-midi peuvent venir en plus le matin, ou en remplacement de l'après-midi. Le message est passé et je vous remercie de votre attention.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, de nombreux événements se sont succédé à Pully.

- Le samedi 18 mars, j'étais conviée à la **soirée musicale offerte par le Corps de musique de Pully**. Les jeunes musiciens de l'école de musique qui ouvraient le concert nous ont régalez d'oeuvres variées sous la direction de Basile Kohler, avant de rejoindre les instrumentistes du Corps de musique dirigés par Stéphane Pecorini. Pour celles et ceux qui préfèrent la soupe chalet au bal qui suit la représentation, le Corps de musique donnait un nouveau concert le dimanche après-midi.
- Le 23 mars, **l'Entraide Seniors Pulliérans** tenait son assemblée générale et c'est le 2e Vice-président, Jean-Denis Briod, qui a représenté notre Conseil à cet événement.
- Le 23 mars toujours, j'ai eu l'honneur d'assister ici à la Maison Puillérane à la cérémonie solennelle et haute en couleurs qui réunit et présente chaque année **les trois corps sécuritaires** oeuvrant sur le territoire communal : la Police Est Lausannois, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-Est et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux.
- Le 30 mars, Pully inaugurait les **nouveaux locaux de la cave communale** à Rochettaz. Après l'allocution de la conseillère municipale Lydia Masméjan, le vigneron

Basile Aymon a conduit une visite fort intéressante des nouvelles installations. Nul doute que nous pourrions déguster d'excellents crus ces prochaines années.

- Le 31 mars, le 1er Vice-président, Luc Jeanneret, a témoigné notre soutien au **Rink Hockey Club de Pully** en prenant part au repas qui était organisé à la Maison Pulliérane.
- Le 7 avril, j'ai participé, en compagnie du Préfet, du syndic et de plusieurs conseillers municipaux, à la **commémoration du 57e anniversaire de la mort du Général Guisan** au cimetière de Chamblandes, suivi d'un apéritif à la propriété Verte Rive.
- Enfin, vendredi dernier 21 avril, sous un soleil radieux, j'ai assisté à **l'inauguration du nouveau tilleul sur l'esplanade du Prieuré**, lors de laquelle le conseiller municipal Nicolas Leuba et la présidente du Conseil de paroisse, Mme France Cardinaux, se sont exprimés. Il sera difficile de nous faire oublier le magnifique tilleul bicentenaire qu'il a fallu abattre pour raison de santé et dont quelques branches décorées ont servis d'arbre de Pâques dans l'Eglise du Prieuré mais sur l'esplanade, le nouveau spécimen, âgé d'une quarantaine d'années, a déjà fière allure.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, notre Organisation régionale de protection civile Lausanne-Est qui regroupe les communes de Pully, Paudex et Belmont entre dans sa 20^{ème} année d'intenses activités sous la forme actuelle. Cette forme va devoir évoluer afin de répondre aux exigences de la loi sur la Protection civile vaudoise qui définit une organisation en 10 régions correspondant aux districts. Cela signifie que les ORPC de Lavaux, d'Oron et de Lausanne-Est, regroupant les 17 communes du district, vont devoir fusionner sous la forme d'une association intercommunale pour le district de Lavaux-Oron. Sous la haute autorité du Préfet de notre district, un comité de pilotage de la fusion a été mis en place. Il est composé des présidentes et présidents des comités directeurs, des présidentes et présidents des commissions consultatives ainsi que de notre commandante et des deux commandants des ORPC. Nous sommes donc neuf personnes chargées de préparer une proposition de statuts et les modalités de cette fusion afin qu'ils soient discutés et validés par les différents conseils communaux durant le second semestre 2017. Le Préfet réunira le jeudi 18 mai à Paudex les présidentes et présidents des conseils communaux et des commissions interrégionales pour leur présenter le projet et son échéancier. Merci de votre attention.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Mesdames et Messieurs, vous avez reçu l'ordre du jour dans le délai requis et vous avez pu constater que le menu de ce soir est particulièrement copieux. Je vais pourtant vous proposer encore quelques ajouts, quelques entrées supplémentaires, afin de pourvoir au remplacement des conseillers démissionnaires.

Je vous propose donc un nouveau point 1 : Assermentation de M. Pyrame Jaquet (Soc.) en remplacement de M. Gérard Mieli démissionnaire ;

- un nouveau point 2 : Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire ;

- un nouveau point 3 : Election d'un délégué au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est-Lausannois en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire ;

- et un nouveau point 4 : Election d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Mme Géraldine Padez (AdC), démissionnaire.

Ensuite l'ancien point 1 devient le point 5, l'ancien point 2 le point 6 et ainsi de suite.

Quelqu'un souhaite-t-il commenter l'ordre du jour ainsi modifié ?

Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

2.1. Assermentation de M. Pyrame Jaquet (Soc.) en remplacement de M. Gérard Mieli démissionnaire

La Présidente :

Le Bureau ne s'est pas réuni depuis que la lettre de démission de M. Mieli m'est parvenue. Le Bureau a donc pris acte de cette démission par courrier électronique, tout comme il a déclaré élu son successeur. Sur la liste socialiste, le prochain des viennent-ensuite était M. Serge Rinsoz, mais comme celui-ci a démissionné du parti socialiste après les élections, c'est le suivant, c'est-à-dire M. Pyrame Jaquet, qui est appelé à succéder à M. Mieli.

Comme le prévoit l'art. 9 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation du conseiller Pyrame Jaquet et je prie Monsieur l'huissier de bien vouloir conduire M. Pyrame Jaquet devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur Jaquet, selon l'art. 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du conseil prêtent serment. Je vais donc lire le serment, après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « je le promets ». Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Pyrame Jaquet : « Je le promets ».

Je vous félicite et vous souhaite la bienvenue. Avant de rejoindre les rangs de votre groupe, je vous propose de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet. (Applaudissements)

J'invite l'assemblée à se rasseoir.

2.2 Election d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire

La Présidente :

Selon l'art. 38 de notre règlement « lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer ». J'invite donc le groupe socialiste à présenter une candidature.

M. Yassin NOUR, demande la parole :

Merci, Mme la Présidente. Le parti socialiste a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Muriel Thalman. Mme Thalman a présidé notre assemblée il y a quelques années et elle est actuellement suppléante de la Commission de gestion. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

La Présidente :

Pour la forme, je demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Mme Muriel Thalman est donc élue tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

Le groupe socialiste n'a pas souhaité aujourd'hui repourvoir le poste de membre suppléante qui est devenu vacant avec l'élection en tant que membre de Mme Thalman. Cette élection de membre suppléant aura lieu lors de notre prochaine séance.

2.3 Election d'un délégué au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est-Lausannois en remplacement de M. Gérard Mieli (Soc.), démissionnaire

La Présidente :

J'invite à nouveau le groupe socialiste à soumettre une candidature.

M. Yassin NOUR, demande la parole :

Merci, Mme la Présidente. Le parti socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Pyrame Jaquet que vous venez de réaccepter au sein de notre assemblée. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

La Présidente :

Merci, M. Nour. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. M. Pyrame Jaquet est donc élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4. Election d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Mme Géraldine Padez (AdC), démissionnaire.

La Présidente :

J'invite le groupe de l'Alliance du Centre à soumettre une candidature.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Au nom de l'Alliance du Centre, j'ai le grand plaisir de vous proposer la candidature de M. François Khosrov. M. Khosrov a auparavant déjà siégé dans cette commission et je vous remercie beaucoup de soutenir cette candidature.

La Présidente :

Merci Mme Kuonen. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. M. Khosrov est donc élu tacitement et je l'en félicite. (Applaudissements)

**2.5. Préavis 04-2017 Parc Guillemain - Mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs de Parcs et Promenades
Crédit demandé - CHF 1'258'000.00**

La Présidente :

La présidente et rapportrice de la commission est Mme Lucienne Vasserot. Comme elle ne peut pas se déplacer aujourd'hui car elle a des problèmes de santé, j'invite l'huissier à lui donner la parole directement à sa place.

Mme Lucienne VASSEROT, présidente et rapportrice de la commission ad hoc :

Je vous remercie de m'autoriser à présenter d'ici le rapport sur le préavis de cette commission. Suite à une fin de saison de ski un peu brutale, je ne me déplace qu'avec deux béquilles, donc : merci. Vous avez tous reçu le rapport de la commission. Pour rappel, il concerne le parc Guillemain, la mise en conformité et agrandissement du hangar des collaborateurs des Parcs et promenades – crédit demandé CHF 1'258'000.-.

Nous avons effectivement, avec tous les membres de la commission, visité les hangars du Parc Guillemain et nous avons constaté que ceux-ci étaient vraiment des hangars, même s'ils sont occupés actuellement en sous-sol par quelques employés pour la pause de midi. Après avoir vu les locaux, nous sommes allés dans le local de la Damataire et nous avons vu des plans complémentaires qui étaient affichés pour bien comprendre ce qui était demandé. La conclusion de ce rapport a été acceptée par la Commission des finances et également par la commission ad hoc dans sa totalité. Je suis à votre disposition s'il y a d'autres questions.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fond.

Mme Francine MEDANA demande la parole :

Je suis la commissaire, comme vous avez peut-être pu le lire dans le rapport, qui a posé la question des ânes - je vois poindre des sourires – pour éventuellement remplacer les daims dans ce très bel endroit qu'est le parc Guillemain. Les poneys pourraient aussi être une solution. Je trouve effectivement fort dommage qu'il n'y ait pas vraiment d'interactions entre les visiteurs, plus particulièrement les enfants, bien sûr, et les animaux du parc. Actuellement, les daims sont séparés du public par une double barrière et sont juste une très jolie image d'Epinal quelque peu désuète. Cela pourrait être une fort sympathique et originale manière d'animer le parc, offrant ainsi la possibilité aux enfants d'entrer en contact avec ces animaux qui, en général, sont fort réceptifs aux échanges et aux caresses, sans avoir à se rendre à la campagne : un petit

plus, peut-être, pour notre Commune, pour attirer des jeunes familles. Je pose donc la question suivante à la Municipalité et plus particulièrement à M. Nicolas Leuba, en charge du dicastère : serait-elle prête à faire quelques recherches pour déterminer si une telle possibilité serait envisageable, étant bien consciente que de nombreux facteurs seraient à prendre en compte, tel que le nombre de bêtes possible, la surface nécessaire pour qu'ils y soient bien, le bruit que ça pourrait engendrer, les soins à prodiguer, etc.

D'autre part, la Commune a été approchée par une personne qui aurait été intéressée à tenir un petit débit de boissons pendant les beaux mois de l'année, mais, finalement, elle n'a pas donné suite. Serait-il envisageable de mettre à disposition un tel endroit qui resterait certes modeste mais qui permettraient aux usagers du parc d'obtenir une boisson fraîche ou un petit goûter ? Si oui, de faire un appel d'offres pour trouver une ou des personnes prêtes à se lancer dans un tel projet ? Merci d'avance pour la réponse.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, j'ai été interpellé en fin d'après-midi par cette question sur les ânes, et en période électorale vous comprendrez toutes et tous qu'elle m'interpelle particulièrement. J'ai beaucoup de respect pour cette question. Je ne puis répondre qu'une seule chose, c'est qu'effectivement nous allons nous pencher sur ceci tout en imaginant, effectivement, qu'il y ait non pas une question, mais deux et que nous devons bientôt apporter une réponse à tout ceci. Cependant, sur la polémique des daims, que certains appellent des biches, tout ceci est lié aussi à une autorisation d'exploitation. Nous avons la qualité d'éleveur – ceci n'est pas dû au hasard – et c'est pour des raisons de sécurité que le public ne peut s'approcher de ces magnifiques animaux. Il y avait à l'époque la rage ; il y a des possibilités de morsures, etc. Je peux comprendre qu'effectivement, l'absence de contact avec ces animaux puisse être un frein à d'autres désirs d'activités dans ce parc. Donc, pour ne pas faire trop long, je dirais simplement que nous prenons vos questions avec beaucoup de sérieux et de respect, chère Madame, et je vous remercie.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis 04-2017 est accepté à l'unanimité.

2.6. Préavis 05-2017 Révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC)

M. Yassin NOUR, président de la commission d'urbanisme :

La commission d'urbanisme s'est réunie le mercredi 12 avril à 18h00 dans les locaux de la Damataire et a débattu longuement sur ce préavis. Je ne vais pas vous infliger la relecture du rapport ; je vais juste revenir sur quelques points qui m'ont paru importants. D'abord, pour ce qui est de l'origine de ce préavis, c'est plus la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalisations et conditions de construction, et notamment de densification, que ce toilettage a été nécessaire. Il y a un point, notamment, qui a retenu l'attention de la commission d'urbanisme, comme vous l'avez constaté avec le rapport de minorité de

M. Bailly, il s'agit des jardins d'hiver. Je vais vous présenter en fait l'opinion de la commission sur les jardins d'hiver, et notamment les arguments qui ont été avancés. On a constaté, en fait, que beaucoup trop d'abus ont été effectués lors de la construction de beaucoup de bâtiments avec des jardins d'hiver. La Municipalité accorde des permis de construire sur la base des plans qui lui sont fournis et ensuite elle accorde le permis d'habiter sur ce qu'elle peut constater de l'état de la construction. Il s'avère que c'est entre la présentation des plans et ensuite l'accord pour le permis d'habiter que les abus sont effectués. Il est, en fait, pratiquement impossible de vérifier si des chauffages ont été installés au cours du chantier. Il faudrait mobiliser des personnes 24 heures sur 24 sur les chantiers pour vérifier si la construction est conforme aux plans qui ont été présentés à la Municipalité. C'est pour ça que les arguments qui ont été présentés, selon lesquels il vaudrait mieux vérifier la construction et l'avancement des chantiers sont difficiles à défendre.

Pour ce qui est des distances entre les bâtiments, on peut croire ou craindre qu'il y aurait un abus de construction à l'intérieur d'une même parcelle et on constate, en fait, que cette réduction de la distance, qui porte, sur une même parcelle, à 5 m la distance entre les bâtiments, est un avantage qui permet en fait d'avoir des constructions qui sont peut-être plus harmonieuses et mieux intégrées dans l'ensemble du bâti. Donc, la crainte de voir des parcelles suroccupées avec des bâtiments très proches les uns des autres, là aussi, il ne faut pas oublier que c'est un élément qui dépend du coefficient d'occupation du sol et qui impose aussi une limite à la quantité des constructions sur une même parcelle.

Enfin, en ce qui concerne la hauteur des attiques, c'est aussi un point qui est assez important puisque nous avons vu qu'il y a beaucoup de doubles attiques construites dernièrement à Pully et là, cette réduction à 3,5 m de la hauteur des attiques permettra en fait pratiquement la construction d'un seul étage au lieu de 2 étages comme on l'a vu dernièrement.

La commission d'urbanisme, par 7 voix et 2 abstentions vous recommande donc d'adopter les conclusions de la Municipalité. Je vous remercie.

La Présidente :

Un rapport de minorité de la commission d'urbanisme a été déposé par le conseiller Alexis Bally. J'invite donc M. Bally à venir à la tribune présenter son rapport.

M. Alexis BALLY :

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à mon rapport de minorité que vous avez certainement tous lu. Pour résumer, je trouve que les jardins d'hiver méritent un bonus de surface en tant que mesure d'encouragement à l'utilisation d'énergie solaire, même si ces jardins peuvent avoir d'autres fonctions. Un encouragement communal des énergies renouvelables est prévu dans la loi vaudoise sur l'énergie. Ceci dit, ma défense des bonus de surface concerne surtout les transformations. Sur des bâtiments existants, il y a un grand potentiel de captage d'énergie solaire en aménageant des jardins d'hiver sous ou sur les balcons, balcons qui, eux, ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indice d'occupation du sol, d'après la version révisée de notre règlement. Dans mon rapport, j'ai aussi évoqué le problème du contrôle de la conformité aux plans. C'est une question qui revient régulièrement, et pas seulement dans la construction. Pour quelques abus mal surveillés et en l'absence d'une exigence de remise en conformité, on ouvre la porte

grande ouverte à d'autres abus et on finit par édicter une règle générale qui s'applique même à ceux qui jouent le jeu. Donc, je vous propose de revenir au texte actuel en ajoutant donc à la lettre d) : « ils ne sont pas chauffés ». Maintenant, si quelqu'un trouve mieux que cet amendement pour sauver le bonus en faveur des jardins d'hiver, j'en serais enchanté. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci M. Bailly. J'ai juste une petite remarque par rapport à votre rapport. Vous mentionnez l'art. 10, mais celui-ci concerne l'indice d'occupation du sol et je crois que votre amendement se réfère plutôt à l'art. 11.

M. Alexis BAILLY :

Oui, c'est juste.

La Présidente :

Donc, c'est bien de l'art. 11 dont vous voulez parler et un amendement à cet article que vous proposez.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Géraldine PADEZ demande la parole :

Concernant les jardins d'hiver, pour marquer qu'une dérive a été observée, est-ce que vous arrivez à quantifier, à nous dire comment, en fait, on arrive à une dérive ? Avez-vous des chiffres à nous proposer, des pourcentages ? C'est ce que je ne comprends pas très bien.

La Présidente :

Je vous propose d'attendre la discussion sur le fonds pour reposer votre question. Pour l'instant, nous en sommes encore à l'entrée en matière.

Y a-t-il des remarques qui concernent spécifiquement l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous entrons maintenant dans la discussion sur le fonds.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose, Mme Padez ?

Mme Géraldine PADEZ :

Oui, on dit qu'il y a des dérives. Cela m'interpelle. Est-ce que vous avez des pourcentages ? Comment est-ce que vous justifiez les dérives ? Est-ce qu'elles ont été quantifiées ? C'est ce que j'aimerais savoir car revoir un règlement ... J'ai l'impression que ça fonctionnait bien dans cette commune au niveau des jardins d'hiver. Je trouve un peu décevant que l'on revienne en arrière dans un règlement.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je répondrai donc tout d'abord, si j'ai bien compris, à la question de Mme Padez, avant de rentrer sur la possibilité d'amendement.

Nous en avons, chère Madame, l'intime conviction, ce qui veut dire que de nos statistiques il ressort à peu près que jusqu'à trois quarts de ces aménagements n'ont pas respecté les règles. Cela peut venir ou d'une installation suite à une visite d'un

chauffage par le sol ou d'une prise destinée à un four à raclette pour des moments conviviaux et qui finit par alimenter un chauffage à huile pour rendre habitable une pièce qui ne l'est pas. Donc, l'idée n'est pas de supprimer les jardins d'hiver. C'est simplement de faire qu'il puisse toujours exister mais, alors, en faisant partie du coefficient. Ai-je répondu à votre question ?

Mme Géraldine PADEZ :

Oui, merci, M. Leuba, mais je prends un exemple : vous avez utilisé tout le COS d'une maison et vous voulez faire aujourd'hui un jardin d'hiver. Vous n'aurez donc plus la possibilité de le faire puisqu'avant c'était possible en ayant utilisé toute la superficie. Je pars du principe aussi qu'aujourd'hui avec toutes ces énergies renouvelables on arrive à chauffer, par exemple, une véranda, ne serait-ce que par les panneaux solaires, et je trouve un petit peu dommage qu'on refasse un petit pas en arrière. C'est ce qui est décevant, je trouve, dans ce règlement parce qu'il y a aussi des gens qui respectent et qui ont fait les choses, je dirais, avec bon sens. Ainsi, on pénalise des gens qui vont de l'avant.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Je ne rentre pas dans la discussion d'aller de l'avant ou d'aller de l'arrière, mais il s'agit là réellement de donner les mêmes chances à tous de respecter la conformité, la loi et le règlement. Il fut un temps, certes, où l'on pouvait imaginer que ça apportait une énergie passive à la construction. Si l'on parle uniquement du jardin d'hiver comme tel, dès lors, on parle d'une maison. A ce moment, si le coefficient est épuisé, il est épuisé. Si le coefficient n'est pas épuisé, il n'y a aucune raison de ne pas laisser construire ce jardin d'hiver. Ce qui nous a interpellé dans cette modification du RCATC c'est essentiellement l'abus sur les nouvelles promotions immobilières ou des immeubles qui sont certes rapprochés, joints, dans un plan de quartier aussi, se retrouvent avec des jardins d'hiver qui sont déviés de leur affectation première dès lors qu'ils ne comptaient que pour une demi mais qu'ils étaient cependant aménagés comme des pièces viables et entièrement chauffées. Il s'agissait d'une tricherie au règlement. L'idée est de supprimer cette tricherie. Quant à l'amendement proposé, quand on parle de plus de contrôles, certes, tout le monde pourrait imaginer qu'on ait une brigade de contrôleurs de chantiers. Il faudrait cinq à sept personnes à plein temps pour pouvoir surveiller les chantiers au fur et à mesure. Si vous n'êtes pas présent au moment où le promoteur coule la chape, vous ne savez pas ce qui s'y trouve. Certains ont triché, d'autres n'ont pas triché, bien entendu. Il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui n'ont pas triché puisque, dès lors ça en ferait partie, ils auraient tout à fait le droit d'avoir une véranda sur leur balcon. Ai-je répondu à votre question, à défaut d'être à votre satisfaction, ai-je répondu ?

Mme Géraldine PADEZ :

Oui, tout à fait, vous avez répondu à ma question, mais je trouve dommage que des gens qui ont utilisé tout leur COS ne peuvent pas aujourd'hui construire de jardin d'hiver. Dans le règlement, c'est ce qui est prévu.

M. Nicolas LEUBA, municipal :

J'avais bien compris votre question, Madame. Simplement, je dis que si vous n'avez pas épuisé votre COS, vous pouvez faire votre jardin d'hiver.

Mme Géraldine PADEZ :

Oui, ça, je l'ai compris aussi.

La Présidente :

Je remercie M. Leuba pour ses commentaires.

J'aimerais pouvoir poursuivre la discussion article par article.

M. SICHITU demande la parole :

Est-ce qu'on discute uniquement du préavis ou d'autre chose ? Peut-on discuter séparément du préavis et du rapport minoritaire ? C'est très important.

La Présidente :

Justement, on a entamé la discussion de manière un peu particulière, déjà sur l'entrée en matière et ensuite sur le fonds. Mon idée était de vous proposer de discuter sur le fonds article par article parce que le préavis porte sur la révision des différents articles. Donc, je vais vous proposer de poursuivre article par article. On va examiner chacun des articles révisés successivement. Pour cela, je vais me baser sur l'annexe 2 qui présente le texte de l'article actuellement en vigueur et le texte révisé, qui sont face à face.

Si la parole n'est pas demandée, je considérerai que l'article est adopté. Si la parole est demandée, nous voterons sur l'article à la fin de la discussion sur celui-ci. L'amendement de M. Bailly concernant les jardins d'hiver sera soumis au vote lorsque nous examinerons l'article 11. Une fois que nous aurons passé en revue chacun des articles révisés, j'ouvrirai la discussion et soumettrai au vote la levée de chacune des oppositions déposées pendant l'enquête publique. A la fin, j'ouvrirai encore une fois une discussion générale sur le tout avant de passer au vote final sur les conclusions du préavis. Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

Ce n'est pas le cas. Nous allons commencer par examiner le premier article révisé, c'est-à-dire :

Art. 8 – Ordre des constructions, distances et coefficients.

La parole n'est pas demandée. L'art. 8 est donc adopté.

Art. 10 : Indice d'occupation du sol.

La parole n'est pas demandée. L'article est considéré comme adopté.

Art. 11 : Calcul de la surface bâtie déterminante.

Une partie de la discussion a déjà eu lieu sur cet article. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer par rapport à cet article ?

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Juste une question de précision, n'étant pas du métier : lorsqu'on parle de balcons-loggias, ce sont des éléments du bâtiment qui sont fermés ou ouverts ? La plupart des éléments de balcons-loggias qu'on voit sont pratiquement tous fermés aujourd'hui. J'aimerais connaître la définition de cet élément architectural.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, c'est un balcon ouvert.

M. Pierre François CLERC demande la parole :

La suppression du crédit de 12 m² sur la surface bâtie pour les jardins d'hiver me laisse avec l'effet d'un caillou dans le soulier. Cette modification proposée par la direction de l'urbanisme et de l'environnement trouve sa justification dans les difficultés à faire respecter le règlement. N'a-t-on pas une explication plus sérieuse à nous proposer ? Surtout en considérant que cette direction a mis sur pied – on nous a expliqué – un pacte de confiance avec les architectes, pacte ayant pour objectif de faire en sorte, justement, que les règlements soient respectés et que la construction ne prenne pas une direction différente de celle du projet. Cette modification constitue un précédent inacceptable. Les dispositions cantonales donnent entière latitude aux communes de ne pas comptabiliser les dépendances non habitables dans la surface bâtie. Les 12 m² accordés n'étaient déjà pas très généreux en comparaison avec les dispositions d'autres communes. Désormais, c'est l'entier du bonus qui passe à la guillotine. Il ne faut pas décourager leur construction ni leur maintien dans leur esprit d'origine. Ils font partie de notre patrimoine, contribuent positivement au bilan énergétique et présentent un intérêt certain lors de la rénovation. Il faut agir en allant dans le sens du rapport de minorité et remettre l'ouvrage sur le métier jusqu'à ce qu'il ne prête plus flanc à la critique. Je vous remercie de votre attention.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

J'ai étudié et nous avons tous étudié cet article sur les balcons et vérandas. En analysant le rapport de la commission, lorsque je lis textuellement « les jardins d'hiver sont au moment de délivrer le permis d'habiter des extensions vitrées et chauffées du logement », cela signifie que des personnes sont effectivement là, sans besoin de personnel supplémentaire pour délivrer ce permis d'habiter. Serait-il possible d'envisager, au niveau de la Municipalité, que lorsque ce cas se produit, une amende soit délivrée au propriétaire et que, effectivement, cette extension soit prise en compte dans le COS du bâtiment ? J'approuve, j'aimerais que vous le sachiez, le mandat de la Municipalité concernant une punition sur tous les excès qu'il y a eu sur ce genre de véranda. Néanmoins, je me rapproche aussi avec M. Bailly sur la valeur énergétique et sur la plus-value que cela peut donner aussi au bâtiment. Je vous remercie.

M. Nicolas LEUBA, municipal :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, tout d'abord, pour la première interpellation, comme elle est jointe, avec la proposition d'amendement, je propose d'y répondre dans ma réponse à la proposition d'amendement. Par contre, pour la deuxième interpellation, on ne peut pas comme ça amender. Il y a une procédure qui passe par une dénonciation au Préfet avec, ensuite, des conséquences qui sont celles de la remise en état des locaux. Imaginez bien que les gens qui ont acquis ces locaux l'ont acquis à un promoteur. Ils sont, dès lors, copropriétaires d'un bien, comme son nom l'indique, en copropriété. Imaginez la procédure ! C'est vite dit ! Ce n'est pas qu'on n'ait pas tenté, mais on n'est jamais arrivé à fin. Vous savez, quand le contrôleur doit commencer à lâcher son stylo par terre pour voir si le sol a été chauffé, lorsqu'il le récupère, c'est bien pour se rendre compte que, finalement, les fenêtres qui ont été posées ne sont pas celles qui étaient préconisées. Donc, par rapport aux bonnes intentions d'imaginer – je répondrai tout à l'heure – que

cet élément puisse être un chauffage passif de l'habitat, c'est complètement dépassé dans le cadre d'une promotion en PPE avec des appartements. Cela n'existe plus. Je ne sais pas si j'ai répondu. Merci beaucoup.

M. Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Cet article touche deux sortes de personnes : des propriétaires qui ont un balcon qu'ils pourraient fermer pour en faire un jardin d'hiver et des promoteurs qui doivent construire un immeuble avec la possibilité d'aménager des jardins d'hiver. Ce sont les deux personnes qui sont réellement touchées par cet article. Les autres ne le sont pas. Ces deux genres de personnes, réfléchissez bien, pourquoi ils veulent fermer leurs balcons ou pourquoi le promoteur veut créer un jardin d'hiver. Ce n'est pas pour capter de l'énergie solaire, c'est un bel idéal, de l'utopie, c'est pour agrandir leur surface habitable et cette surface habitable, même si le balcon n'est pas chauffé, devient habitable au moment où j'amène un petit radiateur électrique et je pose une prise. Et hop, je chauffe mon local et personne ne pourra rien dire. Ce n'est pas un chauffage au sol bien qu'il y ait eu des exemples en la matière mais ce local qu'on a créé, c'est pour y habiter, pas pour utiliser l'énergie solaire. Donc, effectivement, si c'est pour y habiter, logiquement, ça doit faire partie de la surface habitable. C'est pour ça que cette modification du règlement est tout à fait justifiée. Je vous remercie.

M. Pascal PFISTER demande la parole :

Je voulais juste ajouter que je suis tout à fait d'accord avec le principe de prendre en compte des surfaces qui sont, somme toute, construites : des balcons, des loggias, des jardins d'hiver et j'ai pensé qu'on pourrait appliquer, en fait, un système qui, dans l'immobilier, a fait ses preuves, qui sont faites par les régies immobilières et consiste à compter tous les mètres carré construits, à les prendre en considération, mais pas de la même façon. On compte 100 % des m² pour tout ce qui est chauffé à l'extérieur des murs non compris, on compte 50 % des m² pour les balcons et les 2/3 pour les loggias pour les jardins d'hiver et les vérandas et ceci, c'est un système qui se pratique dans le milieu immobilier et qui fonctionne très bien. Ils sont aussi vendus en PPE sous cette forme-là. Moi-même ayant fait des plans, des promotions, j'ai calculé mes mètres carrés de cette façon-là. Lorsqu'on conçoit un immeuble avec des surfaces d'appartements, on applique ces ratios par rapport à la qualité des mètres carrés, des qualités chauffées, fermées ou ouvertes. Je pense que c'est un système qui pourrait s'appliquer au niveau du règlement communal.

Mme Lena LIO, demande la parole :

Si on compte les jardins d'hiver dans le calcul de la surface, est-ce qu'il s'agit encore de jardins d'hiver ? Merci.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Je vais tenter de répondre aux deux dernières questions posées. Tout d'abord, je pense qu'il ne faut pas confondre les calculs qui sont faits par les gérances par rapport, non seulement à la vente, lorsque l'on parle de courtage par rapport aux mètres carrés, demi-mètres carrés, etc., demi-surfaces. Ici, on parle pour l'instant de balcons qui ne sont pas pris en compte. Donc, ça les pénaliserait de les prendre à 50 %. Maintenant, ce soir, on ne va pas changer le règlement, on va pouvoir uniquement se prononcer sur le fait d'accepter les modifications telles qu'elles ont été mises à l'enquête et telles qu'elles vous sont proposées aujourd'hui. Pour répondre à la question du jardin d'hiver, on peut jouer sur les termes : jardins d'hiver, véranda, etc. Maintenant, il est vrai que dans les

jardins d'hiver dont on parle, il y a très peu de gens qui font du jardinage, surtout quand on parle effectivement de mètres carrés devenus habitables. Juste pour la définition. Je vous remercie.

M. Alexis BAILLY demande la parole :

Juste un petit commentaire sur une forme de mépris de M. Duvoisin pour la question de l'utilisation de l'énergie solaire passive. Ce n'est pas du tout anecdotique. On trouve dans les revues d'architecture des quantités d'exemples de bâtiments chauffés avec des bilans énergétiques excellents, justement utilisant l'énergie solaire de manière passive, par exemple, justement, par des vérandas, des jardins d'hiver et des choses de ce genre. Merci.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

J'ai juste une question un peu plus générale. Si la Municipalité a de la peine à contrôler la réalisation des jardins d'hiver et des vérandas, comment pratique-t-elle pour les autres éléments qu'elle doit contrôler dans le cadre d'une construction ? Est-ce que le service est sous-doté ? Est-ce que vous avez des problèmes à recruter et est-ce que vous pratiquez de même pour les autres problèmes que vous pouvez rencontrer ? Tout à coup quelqu'un a fait quelque chose en plus, a bâti un peu plus grand, a fait un mètre de plus, vous pratiquez de même ? C'est-à-dire que vous ne dénoncez pas au Préfet et puis, finalement, il s'en sort comme ça parce que c'est pénible d'aller dénoncer au Préfet ? Merci pour votre réponse.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, pour changer un petit peu de voix, pour diversifier le débat, je me permets d'intervenir. Madame Thalmann, je crois que de dire que simplement en raison de difficultés à faire respecter le règlement on le change, comme ça a été dit précédemment, c'est une caricature. On n'en est pas là. Evidemment, on contrôle l'application des règlements et le service le fait sans devoir engager 6 personnes de plus aujourd'hui. Simplement, la proposition qui est faite, c'est une proposition pragmatique. Quand vous avez – et cela touche effectivement essentiellement les constructions nouvelles où, comme cela a été dit par M. le Conseiller Duvoisin, quand vous constatez qu'une surface qui n'est pas censée être habitable est habitée et habitable et vendue comme telle, vous entrez dans des procédures et des impasses inextricables. En effet, vous avez un promoteur qui n'est plus là, qui a vendu, un acheteur qui a acheté de bonne foi, qui a mis son canapé dans son jardin d'hiver. Allez dire maintenant : remettez la situation comme elle devait l'être réglementairement ! Vous ne vous en sortez jamais.

Effectivement, on a vécu plusieurs fois ces situations, et, malheureusement le moyen le plus simple ce n'est pas de renoncer à appliquer le règlement mais de l'adapter à une pratique, à savoir de compter cette surface dans la surface bâtie habitable. Ce n'est pas contre les jardins d'hiver. Ils sont toujours possibles et toute l'argumentation développée par le rapport minoritaire sur la question de l'énergie passive est pertinente mais toujours possible. Simplement, on compte cette surface dans la surface bâtie. Ainsi, il n'y a plus d'ambiguïté. Il n'y a pas des gens qui essaient de faire un pseudo jardin d'hiver avec la volonté, en finalité, d'augmenter la surface bâtie. Donc, il n'y a pas à faire une lutte pour ou contre le jardin d'hiver car il est toujours possible. Et, Madame qui se préoccupait, c'est vrai, pour des bâtiments existants, on peut avoir le cas d'un bâtiment existant qui a utilisé la totalité de ses droits à bâtir qui pourrait

effectivement ne pas avoir le droit de faire un jardin d'hiver avec cette nouvelle clause, mais ce sont des cas extrêmement marginaux. On a très peu de cas de bâtiments existants qui font ce type de transformations et, très souvent, ils ont encore une marge sur leurs droits à bâtir. Toutefois, c'est vrai, on ne peut pas l'exclure, il peut y avoir des cas où cette réalisation serait impossible, mais, de notre point de vue, par rapport à la problématique, on résout avec cette modification les quelques cas où on empêchera la création d'un jardin d'hiver sont très marginaux. Voilà, je vous invite à accepter la proposition de la Municipalité.

La Présidente :

Je rappelle l'amendement de M. Bailly que je vais soumettre au vote. Il concerne l'article 11, al. 2, let. d et c'est le point sur les jardins d'hiver qui est supprimé dans la version proposée par la Municipalité. M. Bailly propose de maintenir ce point : « jardin d'hiver : espace vitré de 12 m² au plus, couvert et fermé. Accolé à une pièce d'habitation principale, séparé de celle-ci par un mur, une cloison ou un vitrage, et non destiné au logement ou à l'exercice d'une activité professionnelle ». Monsieur Bailly propose encore de rajouter : « Il n'est pas chauffé ».

L'amendement de M. Bailly est rejeté par 54 non, 24 oui et 6 abstentions.

Nous allons maintenant passer au vote sur l'article 11 révisé tel que proposé par la Municipalité.

L'article 11 révisé est adopté à une large majorité avec quelques abstentions

Nous passons à l'article suivant :

Article 16 – Distances aux limites et entre les bâtiments

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 19 – Hauteur des constructions

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 22 – Forme des toits

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 26 – Définition (Dépendances du chapitre 7)

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 46 – Arbres et plantations

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 47 – Biotopes, haies, bosquets

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

Article 48 – Aires de jeu pour les enfants

La parole n'est pas demandée. L'article est adopté.

La Présidente :

Nous allons maintenant examiner les oppositions.
J'ouvre la discussion sur l'opposition déposée par Me Alain Thévenaz pendant l'enquête publique. La parole n'est pas demandée.

L'opposition de Me Alain Thévenaz est levée et la réponse de la Municipalité approuvée à une large majorité avec quelques abstentions.

J'ouvre la discussion sur l'opposition déposée par M. Claude Peneveyre. La parole n'est pas demandée.

L'opposition de M. Claude Peneveyre est levée et la réponse de la Municipalité approuvée à une large majorité avec quelques abstentions.

J'ouvre la discussion sur l'opposition déposée par M. Pierre-André Juvet. La parole n'est pas demandée.

L'opposition de M. Pierre-André Juvet est levée et la réponse de la Municipalité approuvée à une large majorité avec quelques abstentions.

Nous arrivons au terme de l'examen de ce préavis. J'ouvre encore la discussion sur l'ensemble.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je m'excuse, Mme la Présidente, vous avez juste oublié de faire voter l'art. 48a. Vous vous êtes arrêtée à l'art. 48 dans le règlement.

La Présidente :

Oui, excusez-moi. Merci, Mme Thalmann de m'avoir signalé cet oubli.

J'ouvre donc la discussion sur cet article 48a.

La parole n'est pas demandée. L'art. 48a est donc accepté.

J'en reviens à une discussion générale sur l'ensemble.

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

Tout d'abord, je m'excuse de ne pas avoir pu participer à la séance de la commission d'urbanisme. A défaut, j'aurais fait cette remarque dans le cadre de cette séance. J'ai un léger regret qui est de voir que dans cette révision partielle il n'a pas été opportun de prendre en considération la LPPPL, la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif qui a été récemment votée suite à un référendum. Je suis bien conscient qu'il est difficile d'intégrer ces dispositions alors même que la loi d'application n'est pas encore en vigueur et n'a même pas été publiée. Dès lors, je fais donc un vœu pour que la Municipalité n'oublie pas de traiter cette question ultérieurement lors d'une prochaine révision du règlement.

La Présidente :

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote.

Le préavis 05-2017 est accepté à une large majorité avec 5 abstentions.

**2.7 Préavis 06-2017 Centre sportif de Rochettaz - Mise en conformité et homologation du terrain de football - Remplacement du terrain existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique - Installation d'un éclairage
Crédit demandé CHF 3'420'000.00**

M. Eugène ROY, président de la commission ad hoc :

Le rapport qui vous a été présenté et remis est très détaillé. Je ne trouve pas nécessaire pour l'instant d'y apporter d'autres éléments. Peut-être juste un seul. C'est vrai que le montant demandé de CHF 3'420'000.00 est conséquent. Cela nous est aussi apparu en commission. Une estimation a toutefois été faite, prenant en compte le coût global des deux terrains de Rochettaz en pelouse synthétique sur une période de 15 à 20 ans et mis à disposition d'environ 500 jeunes footballeurs. Le coût approximatif de chaque joueur se situe dans une fourchette de CHF 650.- à CHF 1'000.- par an, soit CHF 20.- à CHF 25.- par semaine. Ceci donne une idée du coût social finalement peu élevé d'un sport d'équipe très apprécié et pratiqué à grande échelle sur notre planète et un sport qu'on espère fédérateur de connivences et de paix.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à une très large majorité moins une abstention.

J'ouvre la discussion sur le fonds.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

L'Alliance du Centre a analysé avec beaucoup d'intérêt le préavis 06-2017 concernant le remplacement du terrain de football existant en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique. Fort de ces objectifs pour le sport et la jeunesse en particulier, le groupe de l'Alliance du Centre ne met pas en doute l'opportunité de cet aménagement rendant le site intéressant à tous points de vues. Toutefois, nous regrettons vivement le manque d'une vision d'ensemble sur l'aménagement du site de Rochettaz. En effet, cette esplanade particulièrement bien exposée pourrait faire l'objet d'un projet global comprenant une synergie entre les divers sports pratiqués ainsi que le restaurant et la cave communale, offrant une convivialité harmonieuse en termes de fréquentations sportive, gastronomique et économique.

Les importants investissements actuellement fractionnés concédés par le Conseil donneraient une vue d'ensemble sur les besoins et les modulations nécessaires aux diverses activités pratiquées et praticables s'il en est. Pour preuve, le plan d'investissements de la Municipalité prévoit, en outre, d'importants frais en 2020 pour la création de vestiaires supplémentaires. Un projet global et cohérent sur les besoins réels et des investissements judicieux permettraient une meilleure gestion des disponibilités de la caisse communale, donnant une efficacité et une réelle mise en valeur de l'esplanade et du centre sportif de Rochettaz.

En conclusion, nous précisons, Madame la Présidente, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, chers collègues, que nous acceptons le préavis tel que proposé. Merci pour votre attention.

La Présidente :

Merci Mme Privet. La discussion se poursuit.

La parole n'est plus demandée. Nous passons au vote.

Le préavis 06-2017 est accepté à une très large majorité avec 2 abstentions.

**2.8 Préavis 07-2017 Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée
Crédit demandé CHF 980'000.00**

La Présidente :

Madame Annie Mumenthaler a remplacé Mme Lena Lio pour la présidence de la commission ad hoc et c'est elle qui va présenter son rapport, tout en restant à sa place.

Mme Annie MUMENTHALER, présidente de la commission ad hoc :

Vous avez tous reçu le rapport de la commission ad hoc qui s'était réunie à la Damataire le 3 avril en présence de M. le Municipal Marc Zolliker et de M. Lassueur, chef de service. Je ne lirai donc pas ce rapport mais soulignerai juste quelques points. M. Marc Zolliker a précisé que dorénavant, lors de travaux et/ou aménagements routiers importants, il sera procédé automatiquement au remplacement de sections de canalisations en fonte grise datant des années 70 de mauvaise qualité. Ces canalisations posent souvent de graves problèmes et doivent être remplacés au fur et à mesure sur une grande partie de la Commune. Cela nous permettra d'éviter ainsi une ouverture supplémentaire de la route.

Les travaux sur l'avenue C.-F. Ramuz se feront en été, durant la période des vacances scolaires, pour une grande partie. La circulation des véhicules sera conservée par alternance comme au boulevard de la Forêt. Les travaux de l'avenue Villardin, Joliette, etc., devaient normalement, d'après la séance du 3 avril, se terminer fin juin. Aujourd'hui, je vois sur nos tables la communication 7 qui dit que les travaux se termineront courant septembre. J'espère qu'il n'y aura pas encore une rallonge. C'est vraiment un chantier où on ne voit plus la fin.

La Commission des finances et la commission ad hoc ont accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 980'000.- destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et de réfection de la chaussée à l'av. C.-F. Ramuz, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale et d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités détaillées dans le rapport. La commission ad hoc vous propose de faire de même en acceptant les conclusions de ce préavis. Merci.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

J'apporterais juste une précision qui ne porte pas sur le fonds du préavis par rapport au rapport de la commission. A la question d'une commissaire s'inquiétant du respect de l'égalité hommes-femmes dans les entreprises du génie civil, il a été répondu qu'à l'heure actuelle aucune base légale pour faire respecter cette norme dans les appels d'offres n'existe. On a d'ailleurs renchéri sur le fait qu'il y a peu de femmes sur les chantiers. C'est oublier bien vite que la vie d'une entreprise de génie civil ne se résume pas aux chantiers. Cette réponse a d'ailleurs dû surprendre d'autres de mes collègues puisqu'il a sûrement motivé le postulat de Mme Thalmann que nous écouterons plus tard.

L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas qu'une question morale, c'est d'abord une question sociale. Aujourd'hui, à poste équivalent et qualifications équivalentes, les femmes sont moins payées que les hommes. La maternité reste un risque pour la carrière de nombreuses femmes. Le canton de Vaud l'a très bien compris et a fait sien cette lutte des genres puisque l'égalité des salaires entre hommes et femmes fait partie intégrante de l'accord intercantonal sur les marchés publics et que son article 11 demande aux entreprises qui déposent une soumission pour un chantier de respecter ce principe. Le maître d'ouvrage peut, s'il le souhaite, demander des renseignements pour vérifier que l'égalité soit respectée. Merci.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, nous allons maintenant voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fonds.

Mme Lena LIO demande la parole :

Permettez-moi de poser une question à M. Zolliker. Je vois dans ce préavis que vous voulez remplacer cette conduite d'eau potable en fonte par une nouvelle conduite d'eau potable en fonte, mais je me souviens très bien – et j'ai fait quelques recherches – que la Commune nous a encouragés à toujours remplacer ces conduites par de nouvelles en PVC. Donc, par exemple dans les préavis n° 10-2002, n° 4-2009 et surtout plus récemment dans le préavis n° 5-2014, vous avez changé la conduite d'eau potable en fonte par une nouvelle en PVC et c'est le même diamètre. Dès lors, je ne comprends pas bien pourquoi, cette fois, vous remplacez cette conduite en fonte par une nouvelle en fonte également. Merci.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais tenter de répondre à la question de Mme Lio. Effectivement, dans tous les chantiers routiers on évalue l'opportunité de changer ces conduites. Une première précision : la conduite que nous allons remplacer à l'av. C.-F. Ramuz est en fonte ductile. La fonte ductile est une fonte qui se posait justement dans les années 70 – 80 et qui est très cassante. Le type de fonte qu'on pose maintenant et qu'on va poser à nouveau à C.-F. Ramuz est d'un type totalement différent. D'autre part, nous évaluons aussi à chaque fois le type de matériau que nous allons poser, non seulement en fonction du diamètre nécessaire. En général, pour les plus petits diamètres, on a plutôt tendance à poser du PVC ou du polyéthylène ; pour les diamètres plus importants et les routes qui sont à plus fort trafic, en règle

générale, on pose toujours des conduites en fonte. J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

M. Serban SICHITIU demande la parole :

M. Zolliker, pouvez-vous nous faire connaître la durée de vie, la garantie pour une conduite en fonte et pour une conduite en PVC ? Pouvez-vous donner une estimation ? Merci beaucoup.

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

J'ai la confirmation par mon chef de service. Evidemment, la durée de vie des conduites, on essaie toujours de l'estimer. Vous avez vu que pour celles qui ont été posées dans les années 60 – 70 on espérait une durée de vie un peu plus importante. Malheureusement, ce n'est pas le cas. En règle générale, en milieu urbain, pour des conduites en fonte, on estime la durée de vie entre 50 et 60 ans. On a moins d'expérience avec les conduites en polyéthylène mais on espère évidemment qu'elle est à peu près du même ordre.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le préavis 07-2017 est accepté à une très large majorité avec une abstention.

2.9. Préavis 08-2017 Renouvellement du réseau de drainage en surface dans le Bois de la Chenaula - Crédit demandé CHF 200'000.00

M. Jean-Marie MARLETAZ, président et rapporteur de la commission ad hoc :

Comme à mon habitude, je dirais, quand j'ai le plaisir d'être désigné par le Bureau, j'essaie de rédiger un rapport qui donne un éclairage un peu différent, ou complémentaire en tous cas, au préavis. C'est ce que j'ai tenté de faire cette fois-ci. Vous l'avez reçu. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. La commission unanimement vous propose d'accepter les conclusions du préavis telles qu'indiquées. Merci.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur le fonds. La parole n'étant pas demandée nous allons passer au vote.

Le préavis 08-2017 est accepté à l'unanimité.

**2.10. Préavis 09-2017 Création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth
Crédit demandé CHF 713'500.00**

Mme Katiuska STEKEL, présidente et rapportrice de la commission ad hoc :

La commission ad hoc a examiné le préavis 09-2017, donc la création d'un accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS) au collège des Alpes et extension de l'APEMS de Jules Loth et a accepté le préavis à l'unanimité.

Vous avez reçu le rapport, je ne vais donc pas y revenir en détail. Par contre, j'aimerais juste relever trois points :

1. Le premier, à mon avis le plus important, c'est qu'il existe - et il a même été identifié – un besoin en places supplémentaires qui a été identifié auprès de la population pulliérane suite au sondage et puis, grâce à la création de ces 80 places au collège des Alpes et à 60 places à Jules Loth, on pourra réduire, en tous cas sur deux sites, une liste d'attente qui, aujourd'hui, est très importante et pourra offrir à nos enfants un accueil avant l'école, pendant la pause de midi et après l'école, qui est de haute qualité.
2. Il y a de toutes façons une base légale qui découle de la LAJE, la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants, qui prévoit une extension de places en parascolaire. Il y a actuellement une révision de l'article 4 let. a de la LAJE qui prévoit justement que des enfants de la première à la huitième année scolaire puissent bénéficier d'un accueil soit le matin, soit à midi, soit l'après-midi en milieu APEMS ou UAPE.
3. Le dernier point est très important aussi, je l'ai relevé dans le rapport : l'opportunité qui a été saisie par la Municipalité de réaménager des espaces déjà existants qui présentent des normes sécuritaires satisfaisantes, qui respectent les normes en vigueur de l'ECA, entre autres, et qui, avec des coûts considérablement faibles, permet d'offrir 60 et 80 places en parascolaire.

Pour toutes ces raisons et d'autres relevées dans le rapport, la commission ad hoc a accepté à l'unanimité ce préavis ainsi que la Commission de gestion et je vous invite à faire de même. Merci beaucoup.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre la discussion sur le fonds.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis 09-2017 est accepté à l'unanimité.

2.11. Propositions individuelles

La Présidente :

Deux postulats ont été déposés en vue de cette séance.

Le premier, intitulé « Fitness urbain pour Pully » vous a été présenté et transmis comme une motion, mais, entre-temps, les auteurs ont accepté de le transformer en postulat afin de se conformer à l'article 66 de notre règlement. J'invite un représentant des auteurs à venir développer son postulat à la tribune et comme deux des auteurs sont scrutateurs, je leur demanderais de regagner temporairement leur groupe respectif et j'invite les scrutatrices suppléantes à venir à la table pendant les délibérations sur ce postulat.

2.11.1 Postulat « Fitness urbain pour Pully » déposé par les Conseillers Robin Carnello, Mathias Fernandez et Antoine Hürlimann

M. Mathias FERNANDEZ :

C'est non sans un grand plaisir que je me présente devant vous ce soir pour déposer ce postulat. Vu la tenue des débats de ce soir, je ne vais pas vous faire l'affront de vous le lire. Par contre, j'en ai retiré quelques points, une sorte de substantifique moelle, pour le décrire un petit peu. Dans les grandes lignes, on a eu des retours par rapport simplement à l'utilité. Quelle utilité pourrait avoir un fitness urbain à Pully ? En voici quelques points, selon moi, en tous cas.

Un point qui me semblait intéressant, c'était l'intergénérationnalité qui allait pouvoir être offerte à tous. On a vu tout à l'heure un exemple par rapport aux terrains de foot de Pully – là, on ne parle que d'un sport – avec ce fitness urbain, ça s'ouvre à toutes les générations, finalement à toute la population de Pully. Ainsi, je pense que le bassin est beaucoup plus large. Surtout, c'est bidirectionnel. J'ai l'impression que, dès qu'on parle d'intergénérationnalité, ça va plutôt dans le sens de générations d'un certain âge. Je vois des bénéfices dans ce sens-là bien sûr, mais aussi pour la jeunesse. C'était aussi une idée de sensibiliser aux bienfaits du mouvement dans le sens général et surtout d'encourager l'activité physique. Il est clair qu'aujourd'hui, avec la sédentarité rampante qui règne dans notre société, un petit peu de mouvements – c'est prouvé évidemment scientifiquement et médicalement – est une bonne chose. Pas plus tard qu'hier, un de mes clients me faisait part d'une étude, une méta-analyse faite sur 39 études par l'Université de Canberra en Australie de laquelle on pouvait ressortir un chiffre assez intéressant, c'était le chiffre de 150 minutes d'activité physique par semaine. Finalement, ce n'est pas un chiffre extraordinaire mais, avec ce genre de structure, c'est un temps qui peut être passé de façon sympathique et conviviale, à plusieurs pour cette activité physique.

On parle toujours de la santé mais c'est évidemment la promotion de la santé par le sport, c'est toujours une activité physique. Les bénéfices de l'activité physique, j'en parle. Il est clair que pour une certaine tranche de la population, on a clairement vu une amélioration de la mémoire, par exemple. On a aussi vu une réduction, plutôt du côté médical, des risques de maladie, clairement la dépression, le diabète et les risques cardiaques. Et puis, plutôt que de continuer une liste un peu exhaustive de bienfaits, ce qui me semble aussi intéressant pour la génération des grands-parents, par exemple, c'est d'augmenter la longévité mais de façon qualitative et ceci pour profiter des petits-enfants et, pourquoi pas des arrière-petits-enfants. Je pense que cela vaut plus que tout.

J'en ai terminé. J'aimerais juste encore ajouter que je ne suis pas seul, on est trois. Les autres ne peuvent pas prendre la parole, donc c'est moi qui ai dû tenir le crachoir ce soir mais j'aimerais juste les nommer. Il y a Robin Carnello et Antoine Hürlimann qui sont à disposition, si question il z a, dans l'auditoire pour y répondre. Merci de votre attention.

La Présidente :

Les auteurs du postulat souhaitent que le Conseil prenne en considération immédiatement leur proposition et la renvoie à la Municipalité. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc ouverte sur ce postulat. La discussion n'est pas demandée.

Le postulat est transmis à la Municipalité à une large majorité avec 6 oppositions et 5 abstentions.

Merci M. Fernandez. Les scrutatrices suppléantes peuvent aussi regagner leurs places et les scrutateurs revenir à la table.

2.11.2. Postulat déposé par la Conseillère Muriel Thalmann « Pour une politique publique qui bénéficie à toutes et à tous. L'analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes (Gender budgeting) »

Mme Muriel THALMANN :

Le groupe socialiste vous propose de vous intéresser à un outil de gestion qui devrait vous permettre, non seulement d'atteindre l'objectif constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes, mais aussi d'assurer une gestion encore plus efficace des deniers publics. C'est donc un nouveau pas en direction d'une bonne gouvernance. En effet, malgré tous les progrès réalisés, force est de constater qu'il subsiste encore des inégalités économiques et sociales entre les hommes et les femmes. Pour souligner l'utilité d'un tel instrument, rien ne remplace l'exemple. Ainsi, comme vous l'avez lu dans le postulat, la Confédération l'a fait en 2002 déjà et puis cela lui a permis d'analyser l'attribution des subventions aux associations sportives, aux clubs et aux fédérations, dans le cadre du programme Jeunesse+Sport. Ces subventions représentaient une somme coquette de CHF 53 mio et cet outil a montré qu'il y avait encore un potentiel d'amélioration et qu'il était possible de réduire les inégalités entre les sexes.

Cet exemple montre aussi qu'une analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité hommes-femmes renseigne sur les priorités qui ont été établies et leur impact sur les inégalités et que les sommes investies dans les politiques publiques peuvent réduire ou renforcer les inégalités entre les sexes. Il est donc de notre devoir de faire aussi cette analyse dans différents secteurs. Il s'agit de généraliser ce qui se fait déjà au niveau de la politique salariale ou de l'embauche. Nous venons de décider d'investir CHF 3,4 mio pour les terrains de foot, s'y ajouteront quelque CHF 2,8 mio pour la rénovation des vestiaires du football qui figure au plan des investissements. Viendront s'y ajouter des investissements conséquents pour le Rink Hockey que l'on va couvrir. Ces investissements sont très souhaitables mais ils vont profiter majoritairement à la gent masculine. Et que fait la Commune pour les filles ? Il est donc temps que la Commune analyse ses investissements et dépenses sous l'angle du genre avéré afin de comprendre les impacts de ses choix budgétaires. Elle sera alors en mesure d'atténuer les inégalités

entre femmes et hommes et de respecter ainsi l'objectif de satisfaction de tous les habitants de la Commune, femmes comme hommes. Je vous remercie donc de soutenir ce postulat et de le renvoyer à une commission et non à la Municipalité comme écrit dans le postulat qui vous a été remis.

La Présidente :

La discussion est ouverte.

M. Reto KUONEN demande la parole :

Se préoccuper de l'égalité de traitement entre hommes et femmes est un objectif tout à fait louable, souhaitable voire indispensable. Néanmoins, il s'agit d'avoir une analyse de la situation au niveau macroscopique et non microscopique car la répartition des efforts doit porter sur un ensemble de taille suffisamment grande pour être pertinente. La Confédération, dans le cadre du rapport de l'Office fédéral des sports, tient le compte des destinataires des ressources financières qui sont attribuées. D'ailleurs, cet observatoire permet d'avoir le recul nécessaire et de rester attentif à cette problématique. Entreprendre une surveillance de la répartition des ressources financières consacrées aux genres au niveau communal induit par ailleurs des coûts bureaucratiques qui ne se justifient pas puisqu'ils ne sont pas tout à fait pertinents. Une vue trop restreinte peut forcément biaiser les résultats, ce qui serait contre-productif. En conclusion, si notre groupe, sur le fonds, partage tout à fait la préoccupation soulevée par le postulat, il l'estime néanmoins inapproprié et trop bureaucratique au niveau communal. L'AdC vous invite donc à le rejeter car il faut laisser l'observation de ce type de répartition à une entité ayant une dimension moins parcellaire et qui s'occupe d'une question d'une manière plus générale de la situation. Merci.

Mme Lena LIO demande la parole :

Je déclare d'abord mes intérêts personnels : je suis une femme ! (rires dans la salle) Je trouve que l'idée de ma collègue est très bonne mais je ne peux pas soutenir ce postulat pour une simple raison. Les exemples donnés concernent essentiellement le sport, l'idée étant que l'on devrait veiller à donner les mêmes subventions aux sports de filles et aux sports de garçons. Or, ceci ne fait qu'entretenir des préjugés sur ce que les filles peuvent ou ne peuvent pas faire. Une véritable volonté d'égalité devrait aller dans le sens d'encourager filles et garçons à pratiquer tous les sports et il y a encore des filles qui jouent au foot. Merci.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Le groupe des Verts tient à souligner le soutien pour ce postulat de Mme Thalmann. Je crois pouvoir dire que nous jugeons que ce ne serait pas du tout une tâche administrative élevée pour juger de ce qui est proposée par Mme Thalmann. Je vous remercie de votre attention.

M. Alexis BAILLY demande la parole :

Moi aussi, je vous invite à soutenir ce postulat. Il pointe le doigt sur un réel problème et il ne faut pas oublier qu'un postulat ne demande qu'un bilan d'une situation existante. Je ne pense pas que ce bilan demande des investissements extraordinaires et, comme l'a dit Mme Thalmann, nous venons de voter, pas plus tard que ce soir, CHF 3,5 mio en faveur du football. C'est un des plus gros investissements en matière de sport que l'on a fait depuis longtemps. Le football, comme tout le monde le sait, est un sport pratiqué essentiellement par des hommes - le football féminin est encore tout à fait marginal - et

par des hommes et par une tranche d'âge extrêmement étroite alors que d'autres sports sont praticables avec un équilibre hommes-femmes bien meilleur et sur une vie durant. Je pense qu'un bilan de la situation n'est pas inutile et il devrait inciter la Commune, par le biais de ses fédérations sportives, à faire une meilleure promotion du sport féminin.

M. Gérald CUCHE demande la parole :

A mon tour de parler de subventions accordées par la Commune de Pully ou de subventions Jeunesse+Sport, parce que je crois qu'il y a un sérieux problème à ce niveau-là. A Pully, un bon nombre de sociétés sportives, pour recevoir du subside Jeunesse+Sport, pour les enfants de 4 à 20 ans et dont l'effectif comprend aussi bien des filles que des garçons dans leur mouvement junior, par exemple le Budokwai, le Club nautique, le Tennis de table, l'Espérance sportive, la FSG, le Pully-Basket, le Pully-Football, le Pully-Natation, le Rink-Hockey et le Tennis-Club, soit une dizaine de sociétés. Dans ces dix sociétés, il y a aussi bien des filles que des garçons et les subventions accordées par Jeunesse+Sport sont les mêmes, que cela soit des filles ou des garçons.

Il existe également des sociétés qui s'adressent uniquement aux adultes : l'Ondine, la Gymnastique féminine, la Gymnastique des Aînés, la Pétanque, le Prieur du Sport, le Tir du Volson, le Mousquet du Prieuré, soit sept clubs. Cela représente au total 17 clubs sportifs. Trente-deux autres sociétés sont inscrites auprès de PPPB. Si l'on parle de subventions accordées par la Commune de Pully, celles-ci sont accordées aux sociétés sportives ayant un mouvement juniors 4 à 20 ans, en fonction du nombre de ceux-ci, sans faire de distinction entre filles et garçons. Je ne pense pas qu'à Pully l'on puisse parler d'inégalités entre femmes et hommes au niveau des subventions communales. Hormis le Football et le Rink Hockey, dans lesquels l'effectif junior garçons dépasse nettement celui des filles, les autres sociétés qui possèdent un mouvement juniors sont très équilibrées dans leurs effectifs. De toute manière, il ne faut pas oublier que les sociétés membres de PPPB bénéficient de la gratuité dans l'occupation des salles et installations qui leur sont mises à disposition. Merci de votre attention.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Personnellement, je trouve toujours très détestable quand on veut élever une partie de la population contre une autre. Alors, il arrive qu'on veuille prétendre que ce sont les étrangers qui pénalisent les Suisses et maintenant, on veut nous faire croire que les hommes pénalisent les femmes. Pour cette raison déjà, je vous demanderais de refuser de transmettre ce postulat à une commission. Nous avons autre chose à faire dans les commissions que d'étudier des propositions de ce type. D'autre part, c'est à l'accusation d'amener des preuves de ce qu'elle prétend et non pas à la défense, c'est-à-dire à la Municipalité qui fait un excellent travail avec notre appui de prouver qu'elle ne prétérite pas l'une ou l'autre partie de la population ! Donc, rejetons ce postulat, s'il vous plaît !

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je crois qu'il y a un malentendu. En fait, on parle ici d'un instrument qui est utilisé par des communes, par des cantons. J'ai pris un exemple Jeunesse+Sport ; c'était juste pour montrer comment ça pouvait s'utiliser. Ce n'est pas du tout l'idée de monter les hommes contre les femmes, les jeunes contre les personnes plus âgées, puisqu'on pourrait aussi ne pas gratifier de niveau intergénérationnel, ce n'est pas du tout l'idée. L'idée est simplement de voir, en fait, dans quelle mesure des dépenses profitent peut-être plus à certaines personnes que d'autres – on ne s'en rend peut-être pas

nécessairement compte – de faire un bilan nous permet de voir comment les choses se font. Ce n'est pas une critique, c'est une réalité, un état de fait, il n'y a aucun jugement là-dessus. Par contre, je pense que de se rendre compte, comme l'a fait la Confédération par rapport à ses subventions, eh bien, cela permet de tirer un bilan et de se dire, voilà, peut-être qu'on n'y a pas pensé et qu'on peut voir, effectivement, si l'on ne peut pas mieux rééquilibrer les choses et surtout, je suis désolée mais les femmes font plus de 50 % de la population. Vous avez des Pulliérans et des Pulliérans et c'est effectivement aussi important au niveau des dépenses communales que celles-ci se fassent de la manière la plus équitable possible. Voilà, je pense qu'il ne faut pas peindre le diable sur la muraille.

C'est un instrument, c'est une photo, cela peut se faire de manière sectorielle. Des villes le font. Des cantons le font. La Confédération le fait. C'est une recommandation et je pense qu'on a tout à bénéficier de cet outil. Pour répondre à M. Kuonen, ce n'est pas seulement la Confédération qui le fait, des collectivités publiques le font, ça se fait de manière sectorielle et notre demande c'est simplement que la Commune, une fois, se penche sur ces investissements, sur ces dépenses pour voir si, effectivement, il n'y a pas possibilité d'améliorer la situation et d'atténuer les inégalités économiques et sociales qui sont malheureusement existantes. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

La Présidente :

Merci, Mme Thalmann. Ce qui est demandé, c'est le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi éventuel à la Municipalité. Pour que le postulat soit renvoyé à une commission, il faut qu'un cinquième des membres présents l'accepte. (Réactions dans la salle)

Alors, ... selon l'art. 68 de notre règlement : « Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. Le conseil peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents demande que ce renvoi soit décidé par le conseil ; ... ».

Ah, oui, excusez-moi, j'ai fait une erreur. Donc, est-ce qu'un cinquième des membres présents demande que le Conseil statue sur un éventuel renvoi à une commission ? Il y avait 86 membres présents. Il faudrait donc 18 membres pour que le Conseil puisse se prononcer.

Le cinquième est atteint. Le Conseil va donc maintenant voter sur le renvoi du postulat à une commission.

Le postulat est rejeté par 54 non contre 27 oui et 5 abstentions.

2.12. Divers

2.12.1. M. Yassin NOUR demande la parole :

Affiches électorales

Nous avons vu reflourir l'habituel florilège d'affiches de campagne, grand classique de période électorale. Les affiches mises aux emplacements officiels communaux ont le grand avantage d'être dans quelques endroits fort bien en vue, tandis que les affiches

dites « sauvages » ont conquis la quasi-totalité des lampadaires et poteaux de la ville, presque jusque dans les ronds-points et passages piétons. Si j'ai toujours plaisir à voir le visage radieux de tous les candidats que les différents partis présentent, je me posais la question du réel impact électoral de cette pratique et me demandais s'il n'était pas envisageable de ne tolérer plus que l'affichage officiel communal, qui est déjà très large. Bien sûr, l'affichage en propriété privée serait toujours autorisé. Si je me pose cette question, c'est aussi en pensant à l'impact environnemental de cette pratique, aux tonnes de déchets qui sont produites lors de chaque campagne et à la faramineuse quantité de matériaux qui est utilisée pour un impact qui est à mon sens assez limité. Je remercie la Municipalité de réfléchir à cette question d'ici les prochaines élections que nous connaissons, à savoir les élections fédérales d'automne 2019, si un coup de tonnerre ne vient pas déchirer le ciel politique pullièran ou vaudois d'ici-là. Merci beaucoup.

M. Gil REICHEN, syndic demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, rapidement un petit commentaire pour dire que la Municipalité a fait le même constat que M. Nour avant qu'il ne nous pose la question. Elle a fait quelques réflexions sur le sujet. Il est vrai qu'on assiste cette fois à une sorte de dérive quantitative assez impressionnante dans l'affichage dit sauvage qui nous a aussi interpellés. J'ai la conviction que les électeurs ne vont pas élire les députés au Grand Conseil en fonction de la densité d'affiches au mètre carré ou au mètre linéaire de route. On verra ça dimanche. C'est vrai qu'il y a une réflexion à faire et, vraisemblablement, la Municipalité proposera de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance avec les présidents de parti et de groupe pour qu'on ait une discussion assez large. Aujourd'hui, on a toléré cet affichage par défaut d'une disposition réglementaire qui l'interdit. C'est vrai, il faudra qu'on ait une discussion sur ce sujet. On l'entreprendra vraisemblablement à l'automne. Maintenant sur le coup de tonnerre, je laisse à M. Nour l'hypothèse de ce que j'imagine être une élection complémentaire.

2.12.2. Mme Lena LIO demande la parole :

Trottoir au chemin des Oisillons 2

Dernièrement, certains habitants de Pully-Nord s'étaient plaints auprès de moi du mauvais état d'un trottoir au chemin des Oisillons 2. De nuit, à cet endroit faiblement éclairé, ces personnes disaient craindre de se casser quelque chose. En tant que présidente de l'Association de Pully-Nord, j'aimerais remercier M. le Municipal Zolliker pour la rapidité avec laquelle il a fait procéder à la remise en état des lieux. Les Pullièranes et les Pulliérans apprécient que l'on prenne au sérieux leurs petits soucis quotidiens, pas seulement avant les élections communales mais aussi après. Alors, merci M. Zolliker, bonne route et bon trottoir !

2.12.3. Association de Pully-Nord – conférence sécurité informatique

L'Association de Pully-Nord a le plaisir de vous annoncer une conférence sur le thème de la sécurité informatique. Il sera question des différentes méthodes de piratage et de vols de données auxquels nous sommes tous potentiellement confrontés. Le conférencier sera M. Georges Torti, responsable de la sécurité informatique de la Confédération. Cette conférence aura lieu à la salle de paroisse de l'église de Chantemerle le jeudi 18 mai dès 19h00, c'est-à-dire après l'assemblée générale annuelle

de notre association. Elle sera suivie d'une collation chaude et froide avec dégustation des vins de la commune de Pully. Au nom du Comité, j'invite cordialement toutes les personnes intéressées à nous rejoindre à cette occasion le 18 mai à 19h00. Je vous remercie.

2.12.4. M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Passage piétons de Pierraz-Portay

Lors du Conseil communal du 27 mai 2015, j'avais porté à l'attention de notre Conseil la vulnérabilité du passage pour piétons de Pierraz-Portay. Pour rappel, celui-ci constitue un point noir pour la sécurité des piétons, et notamment des enfants qui sont nombreux à l'emprunter tous les jours pour se rendre au collège Champittet ou pour prendre les bus 4 ou 25. Ce passage piétons est situé face aux deux arrêts de bus. Les automobilistes qui dépassent le bus ne voient pas les piétons cachés par ce bus et j'ai moi-même été témoin en novembre 2010 d'un accident entre un piéton et un scooter qui avait fauché le malheureux. Ayant alerté la DTSI le 27 novembre 2012 de cette situation, puis au cours du Conseil de mai 2015, il m'a été répondu que le réaménagement de l'avenue C.-F. Ramuz était porté au plan des investissements pour 2017. En 2016, le plan des investissements pour la période 2016 – 2020 le reportait à 2018-2019.

Il m'avait également été répondu qu'un diagnostic du carrefour serait fait à l'été 2015 et qu'il n'était pas exclu de mettre en place des mesures provisoires tel qu'un îlot. Deux ans après, je souhaiterais savoir quels ont été les résultats du diagnostic du carrefour à l'été 2015 et quelle est l'échéance définitive des travaux de réaménagement et quand verrons-nous passer le préavis au Conseil communal. Je remercie d'ores et déjà M. Zolliker pour sa réponse et je lui souhaite aussi une bonne route et un bon passage piétons. (Rires dans la salle)

M. Marc ZOLLIKER, municipal, demande la parole :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je remercie tout d'abord M. Simos de m'avoir transmis sa question hier déjà, ce qui me permettra d'y apporter une réponse ce soir. Effectivement, un diagnostic de ce carrefour a été fait durant l'été 2015, comme vous l'avez dit et un rapport a ensuite été transmis à la Municipalité à l'automne 2015 déjà.

Pour ce réaménagement sommaire, la Municipalité pensait pouvoir passer simplement par une publication dans la Feuille des avis officiels puis d'aller de l'avant. Malheureusement, le Canton n'était pas du même avis que nous, ce qui a suscité passablement de discussions assez longues et notre projet initial a dû être passablement remanié. Je peux cependant maintenant vous fournir un calendrier plus précis puisque le projet – je précise qu'il ne s'agit pas d'un projet de réaménagement de l'avenue C.-F. Ramuz mais qu'il est spécifique pour mettre de l'ordre sur ce passage piétons et dans ce carrefour. Donc, ce petit projet qui ne nécessitera pas un préavis devant votre conseil est pratiquement prêt pour la mise à l'enquête qui aura lieu dans le courant du mois de mai. Nous espérons pouvoir réaliser ces travaux à la rentrée de septembre de cette année. Ce projet n'est donc pas reporté ni à 2018-2019 ni aux calendes grecques. J'espère avoir ainsi répondu à la question de M. Simos.

Association de défense des intérêts de Pully-Nord-La Rosiaz / trottoir

Peut-être, puisque j'ai la parole, si vous le permettez, Madame la Présidente, juste deux mots par rapport à l'intervention de Mme Lio que je remercie pour ses remerciements, mais j'aimerais quand même vous dire qu'il n'y a pas de privilèges particuliers, ni pour Mme Lio, ni pour l'Association de défense des intérêts de Pully-Nord-La Rosiaz. Si des citoyens constatent un défaut ou des trous dans un trottoir, ils peuvent spontanément s'adresser au Service de la voirie. En général, nous faisons rapidement le nécessaire pour pallier ces défauts. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Nous arrivons donc au terme de cette séance.

Il est 22h20. Je vous remercie tous et toutes de votre participation et de votre attention. Je vous rappelle que nous vous attendons dimanche 30 avril pour le dépouillement des élections et notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 31 mai. Merci et bon retour chez vous.

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon